CONTRAT DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE

ENTRE LES SOUSIGNES

DE PREMIERE PART

L'entreprise individuelle Fairy Fate, exploitée par Madame Martin Estelle, domiciliée à Niederbronn-les-bains et immatriculée au Registre National des Entreprises (RNE) sous le numéro de SIREN 999 368 897, SIRET 999 368 897 00016.

Dit « L'Exploitant »

DE SECONDE PART

Madame/Monsieur ……, né(e) le …./…./…… à …….. (...), de nationalité ……, demeurant ……. (……),

Dit « Le Modèle »

PREAMBULE

Il est rappelé aux soussignés les dispositions de l'article 9 du Code civil :

> « *Chacun a droit au respect de sa vie privée.*
>
> *Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé.* »

Par le présent contrat, le Modèle entend céder à l'Exploitant, les droits patrimoniaux et extra-patrimoniaux des photographies et des vidéos en conformité avec les stipulations du présent contrat de cession. Le modèle reconnaît que la présente cession ne donne lieu à aucune rémunération.

Les photographies et vidéos objets du présent contrat de cession pourront être désignées par le terme « *œuvres* ».

Le Modèle confirme, expressément, n'être ni sous un régime de tutelle ni de curatelle.

Le Modèle confirme, expressément, être majeur et pleinement comprendre la langue française.

ARTICLE 1er : CESSION DU DROIT A L'IMAGE DU MODEL

Le Modèle consent, expressément, à céder à l'Exploitant les droits patrimoniaux et extra-patrimoniaux de l'ensemble des photographies et vidéos prises dans le cadre de la réalisation d'une prestation par l'Exploitant.

Le Modèle consent, expressément, à céder à l'Exploitant les droits patrimoniaux et extra-patrimoniaux de l'ensemble des photographies et vidéos sur lesquelles apparaît une prestation réalisée par l'Exploitant.

Le Modèle a été pleinement informé sur le fait que les photographies et vidéos susmentionnées pourront être diffusées, modifiées, conservées et reproduites dans un but commercial et promotionnel par l'Exploitant et y consent expressément.

Le Modèle comprend pleinement que les photographies et vidéos objets du présent contrat de cession pourront avoir été prises par lui-même, l'Exploitant ou un tiers.

ARTICLE 2ème : DIFFUSION, MODIFICATION, REPRODUCTION ET CONSERVATION DES PHOTOGRAPHIES ET DES VIDEOS

Le Modèle a été pleinement informé que les photographies et vidéos objets du présent contrat de cession pourront être diffusées publiquement notamment :

- Sur les réseaux sociaux de l'Exploitant,
- Sur le site internet de l'Exploitant,
- Sur les supports promotionnels de l'Exploitant (flyers, publicités sites et réseaux, catalogue, cartes de visite, etc…).

Le Modèle a été pleinement informé que les photographies et vidéo objets du présent contrat de cession pourront être utilisées par l'Exploitant en guise de supports visuels pour sa clientèle ainsi que ses partenaires commerciaux et y consent expressément.

Le Modèle autorise, expressément et plus généralement, l'Exploitant à diffuser, modifier, reproduire et conserver les œuvres objets du présent contrat de cession sur tous supports, y compris numériques.

ARTICLE 3ème : DUREE DU CONTRAT

Les soussignés conviennent que le présent contrat de cession a été conclu pour une durée de dix ans renouvelable tacitement à compter de la date de la signature de ce dernier

ARTICLE 4ème : LITIGE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les soussignés soumettent le présent contrat de cession à la Loi Française.

Les soussignés conviennent, qu'en cas de tout litige ayant pour objet le contrat de cession ou les œuvres objets de celui-ci, une conciliation devra être tentée avant l'enclenchement de toute procédure judiciaire ou recours quelconque.

Les soussignés conviennent que le conciliateur désigné sera situé territorialement dans le ressort du Tribunal Judiciaire du domicile prefessionnel de l'Exploitant et que ledit Tribunal sera le seul compétent afin de trancher tout litige.

Fait en deux exemplaires à …….. Le……

Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »

LE MODÈLE L'EXPLOITANT